

Pada Blabla n° 30

15 février 2018

ÉDITO : AQUATHLON DU 1^{er} AVRIL 2018



L'Hermitage Tournonais Triathlon soutient notre association à l'occasion de l'Aquathlon du 1^{er} avril 2018, grâce à l'engagement de son président M. Joël Durieux. Une occasion pour nous de partager un moment de détente et de sport autour de l'autisme. Cette manifestation se déroulera à l'Espace Aquatique LINAÉ à Tain-l'Hermitage.

Venez nombreux nous rejoindre et n'oubliez pas de vous inscrire. Pour chaque inscription, 1 euro nous sera reversé.

Aquathlon du 1^{er} avril 2018 pour la Journée Internationale de l'Autisme

DROITS D'INSCRIPTION

	Licenciés FFTRI « Compétition »	Non-licenciés FFTRI + licenciés FFTRI autres que « Compétition »	
Jeunes 6-9 ans	6 €	9 €	(*)
Jeunes 10-11 ans	6 €	9 €	(*)
Distance XS	12 €	15 €	(*)
Distance S	17 €	20 €	(*)
Relais Distance S	22 €	28 € (2 non-licenciés) 25 € (1 licencié compétition FFTRI + 1 non-licencié)	(*)
		<i>inclut le Pass Compétition (= assurance fédérale)</i>	

(*) Les non-licenciés FFTRI et licenciés FFTRI Loisir doivent acheter un Pass Compétition, qui permet de bénéficier de l'assurance fédérale sur l'épreuve choisie. Son montant (3€) est intégralement reversé à la FFTRI.

Frais bancaires inclus dans le droit d'inscription pris en charge par Hermitage Tournonais Triathlon – Hermitage Tournonais Triathlon soutient PLANÈTE AUTISME DROME ARDÈCHE 1€ reversé par inscription.

Les inscriptions seront closes lorsque les quotas suivants seront atteints :

- Aquathlon S : 180 participants
- Aquathlon XS : 108 participants
- Aquathlon Jeune : 108 participants

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE LE 28 MARS 2018 À MINUIT – AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

Très important :

- **Inscription sur l'aquathlon S en relais**

Une licence FFN est acceptée pour une personne qui fait uniquement la natation sur le relais. Une licence FFA est acceptée pour faire la partie course à pied sur le relais.

- **Inscription sur une épreuve en individuel ou en relais, pour les non-licenciés Fédération Française de Triathlon**

Certificat médical de moins d'un an à la date d'inscription avec la mention de « *non contre-indication à la pratique du sport (ou du triathlon ou de l'aquathlon) en compétition* ». **Sans certificat médical conforme, aucun dossard ne sera délivré.**

Pour les mineurs ⇒ autorisation parentale obligatoire.

Télécharger un modèle sous format Word >[ICI](#) – Télécharger un modèle sous format PDF >[ICI](#)

Règlement de l'épreuve à télécharger [ICI](#)

RETRAIT DES DOSSARDS : ESPACE AQUATIQUE LINAÉ POUR L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES.

- § **Samedi 31 mars de 17h à 19h**
- § **Dimanche 1^{er} avril à partir de 8h15**

Présentation d'une pièce d'identité pour tous les participants.

Les licenciés FFTRI doivent obligatoirement présenter leur licence valide.

Chaque concurrent pourra retirer son dossard **au plus tard une heure avant le départ de sa course en tenant compte de l'heure d'ouverture du retrait des dossards (8h30).**

La liste officielle des départs sera disponible sur <http://hermitage-tournonais-triathlon.com/> le samedi 31 mars 2018 au plus tard à 12 heures.

La HAS publie un guide de bonnes pratiques sur le repérage et la prise en charge des troubles Dys

Publié le 31/01/18 - 17h27 - HOSPIMEDIA

La HAS publie un guide parcours de santé des troubles spécifiques Dys. Fruit d'un travail collectif, ce guide est destiné à l'ensemble des acteurs impliqués dans le parcours : familles, soignants, services médico-sociaux et enseignants. Des bonnes pratiques à diffuser, avec les moyens afférents, sur l'ensemble du territoire.

Le 31 janvier, la conférence de presse de lancement du [guide](#) *Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages ?* a été l'occasion pour le Pr Dominique le Guludec, présidente de la Haute Autorité de santé (HAS) de rappeler que la prise en charge des troubles Dys constitue une priorité de santé publique dont la fréquence est aujourd'hui estimée à 8 % d'une classe d'âge. « Si la prise en charge des troubles Dys s'est améliorée depuis quinze ans, des progrès sont à réaliser concernant le repérage précoce et la mise en place effective d'un parcours de santé coordonné, fluide et centré sur les besoins de l'enfant », explique-t-elle.

Un parcours de santé coordonné

Le guide de la HAS s'adresse à tous les acteurs qui interviennent dans la prise en charge, clarifie le rôle et le moment des interactions de chaque intervenant. La HAS l'a élaboré dans l'objectif de favoriser une offre de soins adaptée à la sévérité ou à la complexité du trouble de chaque enfant. Elle précise les différentes étapes de la prise en charge, dont le repérage de la difficulté du langage et des apprentissages de l'enfant et le diagnostic du trouble spécifique et propose des tableaux décrivant, pour chaque âge clé, les signes d'alerte et les actions à mettre en œuvre en cas de difficulté dans les différents domaines d'apprentissage.

Pour la HAS, la prise en charge des enfants Dys est souvent pluriprofessionnelle et mérite d'être coordonnée sous la forme d'un parcours de santé structuré dont l'enfant et ses parents doivent rester des acteurs à part entière. Un parcours qui articule le projet de soins et le projet de scolarisation en s'appuyant sur des échanges d'informations et des temps de concertation.

Une offre de soins graduée en 3 niveaux

Les auteurs ont imaginé un parcours gradué avec trois niveaux de recours aux soins selon le degré de complexité de la situation de l'enfant.

Le premier niveau correspond aux situations simples prises en charge en proximité par le médecin de l'enfant (généraliste ou pédiatre) et le rééducateur spécialiste du trouble, en lien avec le médecin de l'Éducation nationale ou de la protection maternelle et infantile (PMI).

Outils proposés par la HAS pour le premier niveau de recours :

- une [fiche](#) pour les médecins de premier recours sur les signes l'alerte et les actions à mettre en œuvre en cas de difficultés du langage (oral, écrit), du calcul et l'acquisition des coordinations et des praxies ;
- une [fiche](#) sur le rôle du médecin de l'enfant intervenant dans le premier niveau de recours ;
- une [fiche](#) sur le rôle de l'enseignant.

Le deuxième niveau concerne les situations complexes nécessitant une coordination. Ce niveau mobilise des équipes spécialisées pluridisciplinaires de proximité avec une prise en charge selon une base commune neurocognitive. L'équipe est composée d'un médecin spécialisé dans les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), coordonnateur et responsable du projet de soins, et de psychologues et rééducateurs nécessairement formés aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages. D'autres ressources seront mobilisées chaque fois que nécessaire, et à la demande de l'équipe, en fonction des besoins de l'enfant.

La HAS propose un cahier des charges pour toute organisation ayant le projet de participer à ce deuxième niveau de recours aux soins pour les enfants présentant les signes évoquant un TSLA pour garantir une prise en charge de qualité (partie 2 du [guide](#) parcours de soins à partir de la page 27).

Le troisième niveau traite les situations les plus complexes relevant de l'expertise des centres de référence des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (CRTLA) rattachés à des CHU.

Aux trois niveaux, le projet de soins est composé d'un axe rééducatif (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, orthoptie, etc.), d'un axe psychologique si nécessaire et d'un axe médical si besoin. Le troisième niveau est quasiment partout saturé. La présidente de la HAS ne cache pas que la création du deuxième niveau, testé avec succès dans quelques territoires, pourrait être un palliatif.

Une dynamique à enclencher

Pour les participants au groupe de travail qui a élaboré le document — une quarantaine de professionnels depuis les acteurs de terrain jusqu'aux tutelles et aux parents représentés par la Fédération française des Dys (FFDys) —, la sortie de ce guide doit être une première étape permettant de travailler à une culture et des bonnes pratiques communes. Mais comme l'a expliqué la neuropédiatre Catherine Billard, « *la création d'un groupe de travail interministériel Santé, Éducation nationale, Handicap serait un signal fort que tous les professionnels de terrain attendent.* »

Dominique le Guludec ne la dément pas. « *Ce guide n'est qu'une étape. Il faut que les propositions puissent s'implémenter au niveau des territoires, que les ARS s'en emparent, se rapprochent des services académiques.* » Si la FFDys se félicite de la sortie de ce guide, elle attend avec impatience l'étape suivante. « *Nous sommes vigilants et pressés parce que les temps de nos enfants ne sont pas les temps institutionnels* », explique Christine Auché-Le Magny qui représente la FFDys dans le groupe de travail. Dans un communiqué, la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) demande à l'État les moyens de la coordination que ces professionnels se disent prêts à assurer.

« Il faut aussi qu'un diagnostic territorial soit réalisé car les inégalités sont criantes, estime Nathalie Groh, présidente de la FFDys. Il faudrait que les ARS élaborent un annuaire des ressources par territoire, que les pratiques qui ont fait leurs preuves telles que la neuropsychologie ou encore l'ergothérapie soient valorisées et connues, que la création des réseaux de soins de professionnels libéraux soit encouragée et que les dispositifs médico-sociaux fassent l'objet d'une labellisation car trop souvent les familles sont orientées vers des dispositifs comme les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) qui ne sont pas toujours adaptés. »

Lien utile : [Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages ? \(HAS\)](#)

La commission des affaires sociales du Sénat se saisit de la question du financement du handicap

Publié le 26/01/18 - 14h46 - HOSPIMEDIA

Ce 25 janvier, la commission des affaires sociales du Sénat a annoncé devant la presse et en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, le lancement d'un groupe de travail sur le financement de la prise en charge du handicap. Prévu pour être restitué avant l'été, le rapport qui en découlera entend « *interroger la profondeur de certains dysfonctionnements* » et donner matière au « *changement de paradigme* » entériné par le rapport de Denis Piveteau et une réponse accompagnée pour tous, précise la chambre haute par communiqué.

Présidée par Philippe Mouiller (Les Républicains, Deux-Sèvres), le groupe de travail est composé d'Alain Milon, président de la commission des affaires sociales (LR, Vaucluse), Michelle Meunier (SER, Loire-Atlantique), Nassimah Dindar (UC, La Réunion), Michel Amiel (LREM, Bouches-du-Rhône), Stéphane Artano (RDSE, Saint-Pierre-et-Miquelon), Dominique Watrin (CRCE, Pas-de-Calais) et Daniel Chasseing (Les Indépendants, Corrèze).

Un pluralisme de sensibilités politiques « *essentiel* », pour Philippe Mouiller, qui rappelle l'importance « *de sortir des clichés partisans* ». Interrogé par *Hospimedia*, le sénateur et co-initiateur de la démarche, s'explique. « *Je suis convaincu qu'avec les mêmes moyens, nous pouvons faire mieux. Il ne s'agit pas de faire un rapport pour un rapport, mais d'offrir des préconisations basées depuis les observations qui remontent des territoires.* »

Parmi le gros du travail, les sénateurs ont annoncé vouloir « *faire une partie de la lumière sur le projet de réforme de la tarification du secteur du handicap* ». À savoir, Serafin-PH, pour services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées (lire notre [article](#)). « *Ce grand projet aux impacts nécessairement majeurs, déplore le Sénat, n'a pour l'heure pratiquement pas été présenté aux parlementaires, pourtant fréquemment interpellés sur les carences de l'offre de places dans leurs territoires et de ce fait à même d'éclairer la préparation de cette réforme.* »

Le périmètre de réflexion s'étendra également sur l'offre de services, notamment par le biais de la prestation de compensation du handicap (PCH). Avec le concours du ministère et des départements, ils s'attacheront, « *en prolongement de l'exercice auquel le Parlement se livre chaque année lors de l'examen des crédits de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) médico-social* », au contrôle des crédits alloués au secteur. La question de l'exil des personnes handicapées en Belgique, déjà à l'origine d'un rapport en 2016 (lire notre [article](#)), devrait également être abordée, de même que « *la fongibilité des dotations de l'Assurance maladie, l'impératif du décloisonnement des financements, l'aberration administrative des services et établissements cofinancés* », égrène le Sénat. Signalant également vouloir regarder ce qui se fait en Europe, Philippe Mouiller l'assure, l'initiative sénatoriale devrait par la suite être réitérée sur d'autres sujets propres au handicap.

ON Y ÉTAIT – AGORA « COMMENT PRÉPARER UNE ESS ? » ANIMÉE PAR DELPHINE MAUURY-MAETZ (11 janvier 2018)

Lors du tour de table nous avons su que l'assistance comprenait : des parents, des AVS, des enseignants concernés par cette problématique, un éducateur IME, un professionnel de la MDPH. Delphine Mauury-Maetz a débuté cette séance en rappelant combien il est important de connaître les textes officiels pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Ainsi, pour que tout se passe le mieux possible et qu'une Équipe de Suivi de Scolarisation soit féconde et dans la loi, elle doit être préparée en amont.

Concernant sa composition elle est formée de :

- Les parents. Leur présence est obligatoire : sans les parents, ce n'est pas une ESS. Ils peuvent être accompagnés de la personne de leur choix. Ce tiers, qui peut être n'importe qui, ne peut leur être refusé.
- L'enseignant référent, mis à la disposition par l'Éducation Nationale. Il fait le lien avec la MDPH. Son rôle est de récolter les informations. Il dit l'ordre du jour, il vérifie que tout le monde a pris la parole. Il dit ce qu'il a noté. Il doit avoir le recul nécessaire pour ne pas juger, ne pas prendre position et maintenir la sérénité des débats.
- Le ou les enseignant(s) de l'élève
- Le directeur de l'établissement
- L'AVS s'il y en a une
- S'il y en a : la psychologue scolaire, le médecin scolaire, l'assistante sociale
- Ceux qui interviennent dans le cadre médico-scolaire ;
- Il est possible, bien que cela se produise rarement, que l'Inspecteur de l'EN y participe.
- Dans les textes, l'élève concerné peut y participer.

L'ESS concerne les enfants qui ont déjà un dossier MDPH. Il doit obligatoirement y en avoir une fois par an au minimum. Durant l'ESS, on remplit le GEVASCO qui est un recueil d'informations

concernant l'élève qui part à la MDPH, s'il y a une demande. A la fin de l'ESS tous les participants doivent avoir un exemplaire du GEVASCO rempli.

En deuxième étape, le GEVASCO part à la MDPH. Là, une équipe pluridisciplinaire, à partir du GEVASCO, élabore une proposition de PPS (Plan Personnel de Scolarisation) : ce sont des propositions d'aménagements concernant la scolarisation. Le PPS, ou la notification MDPH pour une AVS ou du matériel, est un document opposable juridiquement si l'enseignant n'est pas d'accord pour le respecter. Il peut aussi être une aide pour l'enseignant démuni qui peut s'appuyer dessus.

A savoir aussi, et en vrac :

- Il est illégal de dire que la scolarité d'un enfant est soumise à la présence d'une AVS.
- Le médecin qui établit le diagnostic doit donner la côte de la CIM 10 du handicap dans son certificat médical.
- C'est le recteur qui donne l'autorisation pour un élève de ne pas faire une matière, par contre on peut faire certaines matières en dehors de l'établissement, ou avec des aménagements, comme par le CNED par exemple.

AGENDA

- 26 février** Atelier gratuit organisé par la Mutualité française d'Auvergne Rhône-Alpes en lien avec plusieurs associations dont la plateforme des aidants de l'Ardèche P3A « aidant en forme » de 16h-18h à la Parenthèse (6, boulevard de Lancelot, Privas). Contact : Véronique Daniel-Pinede 06 35 04 90 53 ou v.daniel-pinede@mfara.fr
- 1^{er} mars** Deuxième atelier « aidant et serein » de 14h-16h, salle UDAF (9, cours du Temple, Privas). Contact : Véronique Daniel-Pinede 06 35 04 90 53 ou v.daniel-pinede@mfara.fr
- 3 mars** Café-rencontre Asperger ados, de 10h à 12h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Dunant à Valence) – sur inscription : valerieperiot@yahoo.fr.
- 3 mars** Café-rencontre Asperger adultes, de 14h à 17h30 à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Dunant à Valence) – un premier contact par mail est souhaité : cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com.
- 3 mars** Café des proches d'adultes et d'adolescents avec TSA de 14h à 17h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Dunant à Valence).
- 10 mars** Groupe fratrie pour les enfants d'âge scolaire de 6-11 ans à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Dunant à Valence) – sur inscription : gwendoline.cortial@gmail.com.
- 10 mars** Café-rencontre des proches en parallèle du groupe fratrie. Rendez-vous à 10h devant la Maison des Sociétés (4, rue Saint-Jean, Valence).

- 10 mars** EducArdèche à Lablachère. 9h-10h : point info ouvert à tous, accès à la matériathèque et bibliothèque. 10h-12h : Atelier pour parents et professionnels « Intervention précoce dans l'autisme ». Participation : 4 euros par personne.
- 10 mars** À Aubenas (lieu à définir). 10h-12h : Réunion d'information gratuite et ouverte à tous « L'autisme, vous voulez en savoir plus... vous intéresse... vous avez des besoins particuliers... »
- 22 mars** Semaine Internationale de la Santé Mentale sur le thème de la parentalité. 9h30- 12h : intervention de Gwendoline Girodin, psychologue du développement socio-cognitif, et intervention d'une mère, elle-même autiste asperger. 14h à 15h00 : témoignage d'un parent d'enfant autiste. 15h-16h30 : présentation de la plateforme des aidants P3R Ardèche et de la plateforme des Aidants des PEPSRA pour la Drôme et questions du public. Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Dunant, Valence). Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles. Sur inscription : secretaire.planeteautisme@gmail.com ou 04 75 08 28 02.
- 28 avril** Session d'approfondissement « Accompagner l'élève avec autisme à l'école » animée par M^{me} Delphine Mauury-Maetz. S'adresse aux parents, enseignants et assistants de vie scolaire ayant suivi le premier module en 2016 ou en 2017. Inscription : centredeformationpada@gmail.com.

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secretaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardeche.fr et sur notre page Facebook !